

CURRICULUM VITAE

I. Renseignements personnels

Nom, Prénoms : RADULETU SEBASTIAN RADU IULIAN

Sexe : masculin

Date de naissance : 16 août 1975

Nationalité : Roumaine

Adresse : rue Ovidiu, n° 2, ap.4, Craiova, Roumanie

Téléphone : 0040 722 31 91 32, 0040 251 41 56 43

Courriel : sebastian.raduletu@gmail.com

II. Etudes Universitaires et autres qualifications

1993-1997 - Licence en Droit, Faculté de Droit et Sciences Administratives, Université de Craiova,

1994-1998 - Licence en Lettres et Histoire, Spécialisation Histoire - Langue Anglaise, Faculté des Lettres et d'Histoire, Université de Craiova

1997-2000 - Doctorat en Droit, Faculté de Droit et Sciences Administratives, Université de Craiova,

2000-2001 - Diplôme Inter-Universitaire de cycle III « Droits Fondamentaux », Université Paris X Nanterre – Université de Nantes, avec le mémoire de cycle III « *Législation et jurisprudence roumaine concernant la liberté individuelle par rapport à la Convention Européenne des Droits de l'Homme* »

2000-2001 - Institut Franco-Roumain de Droit des Affaires et Coopération Internationale « Nicolae Titulescu – Henri Capitant », Université de Bucarest

2012-2014 – Master en Droit International des Droits de l'Homme, Université d'Oxford, Royaume-Uni, boursier du Clarendon Fund

III. Activités professionnelles

(a) Fonctions actuelles

- professeur, Faculté de Droit et Sciences Administratives, Université de Craiova, titulaire des disciplines « Libertés Fondamentales » et « Droit Pénal General » au Chaire de Droit Public;
- avocat, membre du Barreau Dolj, associé dans la Société d'avocats « Oancea, Raduletu si Gherghe » (Craiova).

(b) Activités au niveau national

(b)1 - Activités universitaires

- A partir de juillet 2008 – maître de conférence, Faculté de Droit et Sciences Administratives, Université de Craiova;

- 2002 – 2008 – lecteur universitaire, Faculté de Droit et Sciences Administratives, Université de Craiova, titulaire de la discipline « Libertés Fondamentales » au Chaire de Droit Public;

2000-2002 – assistant universitaire, Faculté de Droit et Sciences Administratives, Université de Craiova, Discipline « Droit Constitutionnel et Institutions Politiques »

- membre de l'équipe de recherche de la thème 354/2007 « Droit a l'identité et les politiques d'inclusion sociale », financé par l'Academie Roumaine

(b) 2 - L'activité d'avocat

A partir de 1998 – avocat, membre du Barreau Dolj, associé dans la Société d'avocats « Oancea, Raduletu si Gherghe » (Craiova).

(b) 3 - Autres activités relevantes au niveau national

- Juillet - décembre 2008 – conseiller du Ministre de la Justice

- juin 2009 – octobre 2010 - membre suppléant du Conseil National de l'Intégrité (Consiliul National de Integritate)

- 2009-2010 – Collaborateur principal à la Revue Roumaine de Jurisprudence, coordonnateur de la rubrique dédiée a la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

- a partir de janvier 2011, Collaborateur principal a la revue Pandectele Romane (Editions Wolters Kluwer)

(c) Activités internationales

(c) 1 – Activités au Conseil de l'Europe

- 2001-2002 juriste temporaire auprès la Greffe de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

- Avril - juin 2000 – stagiaire au Conseil de L'Europe, Direction des Droits de l'Homme

- Février 1999 – visiteur d'études a la Cour Européenne des Droits de l'Homme

- Mars 2002 – membre du jury du concours René Cassin, organisé par le Conseil de l'Europe dans le domaine des Droits de l'Homme

(c) 2 – Activités d'avocat dans les affaires devant la Cour Européenne des Droits de L'Homme

En tant qu'avocat je représente des réclamants dans les affaires devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. En certaines de ces affaires la Cour a prononcé des arrêts devenues définitives (par exemple, l'arrêt du 29 mars 2007, prononcé dans l'affaire Mircea contre Roumanie, l'arrêt du 9 décembre 2008, prononcé dans l'affaire Viasu contre Roumanie ou l'arrêt du 13 octobre 2013, prononcé dans l'affaire Hogeia contre Roumanie).

(c) 3 – Activités universitaires au niveau international

- Mai 2004 - cadre didactique invité par le programme Socrates à L'Université Robert Schuman de Strasbourg
- Septembre 2004 - cadre didactique invité à l'école d'été de l'Université Bourgogne de Dijon
- Mai 2006, mai 2008 et mai 2011 – participant aux colloques internationales organisés conjointement par l'Université de Craiova (Roumanie) et l'Université Saarland de Saarbrücken (Allemagne)
- août-septembre 2012 - visiting scholar à Queen Mary School of Law, Université de London
- 2014-2016 – enseignant de la part de l'Université de Liège à IFAG Sofia

IV. Publications et autres travaux

(a) Livres

- Commentaires au Nouveau Code Pénal, Editions Hamangiu, Bucarest 2014 (coauteur)
- « Libertés fondamentaux », Editura Stiintifica si Pedagogica, Bucarest, 2008
- « Méthodologie pour l'examen de Droit Constitutionnel et Institutionnelles politiques, Editura Paralela 45, Pitesti, 2007
- « Dictionnaires d'expressions juridiques latines », Editura C.H.Beck, Bucarest, 2007

(b) Articles et autres travaux

- « National Prosecutions as the Main Remedy in Cases of Massive Human Rights Violations: An Assessment of the Approach of the European Court of Human Rights », *International Journal of Transitional Justice* (2015), Volume 9, Issue 3
- « The Right of Members of the Clergy to Form and Join Trade Unions and the Autonomy of Religious Organizations—a Recent Case of the European Court of Human Rights », *Oxford Journal of Law and Religion* (2014) 3 (1): 168-172
- « Les limites de la liberté d'expression dans la jurisprudence de la Cour Constitutionnelle roumaine », *Pandectele Romane* (Editions Wolters Kluwer) n° 8/2011 (en cours d'apparition)
- « *Investigatorii sub acoperire* et le droit à un procès équitable – les règles générales établies par la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme », *Pandectele Romane* (Editions Wolters Kluwer) n° 4/2011
- « La procédure des affaires « pilot » et sa application dans la procédure de la Cour Européenne des Droits de l'Homme concernant la Roumanie », *Pandectele Romane* (Editions Wolters Kluwer) n° 2/2011
- « Commentaire de l'arrêt de 13 juillet 2010, prononcé par la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans l'affaire Carabulea contre Roumanie. Art.2, 3 (torture) et 13 de la Convention », *Pandectele Romane* (Editions Wolters Kluwer) n° 1/2011
- « Commentaire de l'arrêt du 27 janvier 2009, prononcé par la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans l'affaire Tatar c. Roumanie », publié en *Revue Roumaine de Jurisprudence*, n° 4/2009
- « Commentaire de l'arrêt du 9 décembre 2008, prononcé par la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans l'affaire Viasu c. Roumanie », publié en *Revue Roumaine de Jurisprudence*, n° 2/2009

- « Chronique de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme », publiée en plusieurs numéros de la Revue Roumaine de Jurisprudence, n° 2-6/2009, n° 1-6/2010
- « La coopération pénale internationale et les droits fondamentaux », travaux soutenus dans le colloque de droit européen de l'Université Saarland de Saarbrücken, Allemagne, mai 2008
- « La liberté d'expression et ses limites. Commentaire de l'article 30 de la Constitution roumaine », Revue Curierul Judiciar, n° 5/2007
- « Commentaire de la Décision n° 62/2007 prononcée par la Cour Constitutionnelle de la Roumanie », Revue Curierul Judiciar, n° 3/2007
- « Le développement du droit pénal fiscal en Roumanie », travaux soutenus à la conférence de droit pénal organisée à Bucarest par l'association des juristes allemands et roumains, mars 2007
- « L'application de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme par les juridictions roumaines », travaux soutenus dans le colloque de droit européen de l'Université Saarland de Saarbrücken, Allemagne, mai 2006
- « La procédure fiscale et les droits des investisseurs », travaux présentés au Forum concernant les investissements allemands en Roumanie organisé à Sibiu par l'association des juristes allemands et roumains, avril 2005
- « Quelques considérations sur le droit à la protection de la santé », étude publiée dans l'ouvrage « Studii juridice alese. În onoarea profesorului Ion Dogaru. », Editions All Beck, Bucarest, 2005, p.394.
- « Note critique sur la décision pénale n° 273 du 17 mars 2005 de la Cour d'Appel Craiova », Revista de Stiinte Juridice, n° 1/2005
- « La liberté de conscience dans la jurisprudence de la Cour Constitutionnelle roumaine », communication scientifique soutenue pendant les travaux de l'école d'été organisée par l'Université Bourgogne (Dijon), septembre 2004
- « Quelques considérations concernant la révision de la Constitution roumaine de 1991, l'Europe des libertés – Revue d'actualité juridique, n° 12, janvier 2004
- « La protection juridictionnelle de la liberté de la presse et les infractions d'insulte et de calomnie », Revista Romana de Drepturile Omului, n° 24/2002
- « Le libre accès à justice dans la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme », communication scientifique soutenue au colloque sur l'application de la Convention organisée par la Faculté de Droit et Sciences administratives, Université de Craiova, décembre 2002
- « Quelques considérations concernant le droit à l'assistance juridique des personnes privées de liberté », Revista Romana de Drepturile Omului, n° 23/2002
- « Charte européenne des langues régionales et minoritaires dans la jurisprudence de la Cour Constitutionnelle roumaine », travaux soutenus à l'Académie d'automne « Droits de l'Homme et le conflit culturel », Sibiu, septembre 2002
- « Commentaire de la décision sur l'admissibilité prononcée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans l'affaire n° 35441/1997 », Revista Romana de Drepturile Omului n° 22/2002
- « La notion de sanctions des violations des droits de l'homme », Revista de Studii Socio-Umane, n° 1/2002
- « Le pluralisme linguistique dans le droit constitutionnel roumain », travaux présentés pendant le Congrès international organisé par le Conseil de l'Europe concernant l'application de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, avril 2002
- « La liberté d'information a-t-elle des limites ? », Revista de Stiinte Juridice n° 3/2001.